



non paiement de salaire apres deces de mon employeur

Par **marie1952**, le **30/10/2009** à **21:26**

Bonjour,

Etant salariée comme aide à domicile pour un homme de 83 ans et sa nièce (handicapée mentale à 80%) depuis 7 ans, je suis en face d'un très gros problème et je ne trouve aucune solution, ni personne pour m'aider.

Au bout de 7 ans au côté de ces personnes nos rapports se sont transformés en amitié puis au fil du temps nous nous considérons comme membre de la même famille. En Novembre dernier le monsieur, Aubert, m'a mis bénéficiaire de son assurance vie alors qu'il était en possession de toutes ses facultés mentales. Aubert est tombé malade au mois de mars et pendant qu'Aubert était hospitalisé j'ai hébergé sa nièce à mon domicile pendant environ 5 semaines et nous allions voir Aubert à l'hôpital ou bien l'hôpital nous téléphonait pour nous donner de ses nouvelles. Pendant ce temps la sa famille n'est venue le voir qu'une seule fois (visite de 5 min environ) ou se contentait de prendre de ses nouvelles par téléphone.

Aubert est décédé en Juillet dernier et l'hôpital m'a contacté alors que j'étais au mariage de l'une de mes filles. Nous avons écourté notre week-end et avons informé sa famille. La famille m'a demandé d'apporter des affaires pour habiller Aubert pour l'enterrement et ne sont pas venus le voir à la morgue. Il m'ont demandé de faire comme si Aubert était mon père afin que tout soit parfait, chose que j'aurais fait de toutes manières.

La famille s'était mise d'accord avec moi pour que Mireille reste à mon domicile plutôt que d'aller dans une maison de retraite où elle se retrouverait toute seule, sans connaissance. Mais après avoir appris que j'étais bénéficiaire de l'assurance vie (début Août), les choses ont changé du tout au tout et je ne suis plus payée depuis le mois de Juillet et j'attends mes indemnités de licenciement. J'ai omis de vous préciser que j'avais un contrat de travail avec Aubert et sa nièce. Mon contrat de travail avec Mireille est toujours en cours. Depuis le mois d'Août sa famille n'a jamais téléphoné à Mireille pour prendre de ses nouvelles. Mireille est l'héritière légale d'Aubert et pourtant la famille posait un verrou à la porte de sa maison, elle n'a donc aucun accès à ses affaires, ni à ses vêtements. Je suis obligée de subvenir à ses besoins, de payer ses frais médicaux et autres. Elle ne peut pas accéder à son compte en banque à cause de son handicap et si cela se faisait je pourrais être accusé d'avoir abusé d'elle. Il y a encore beaucoup à dire mais mon message est trop long > Merci de bien vouloir m'aider.